

COMPTE-RENDU DES DÉLIBÉRATIONS
ADOPTÉES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL LORS DE LA SÉANCE DU
21 NOVEMBRE 2014



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil quatorze et le 21 novembre,

à 20 heures, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de monsieur Bernard Destrost, maire.

Etaient présents : France Leroy (1^{ère} adjointe), Jean Claude Sabetta (2^{ème} adjoint), Frédéric Adragna (3^{ème} adjoint), Gérard Rossi (4^{ème} adjointe), Mireille Braissant (5^{ème} adjointe), Alain Ramel (6^{ème} adjoint) et Josiane Curnier (7^{ème} adjointe).

Ainsi que mesdames et messieurs les conseillers municipaux : Marie Laure Antonucci, Danielle Wilson Bottero, André Lambert, Michel Desjardins, Nicole Wilson, Hélène Rivas-Blanc, Géraldine Siani, Magali Antoine Malet, Jacques Fafri, Gérald Fasolino, Mireille Parent et Antoine Di Ciaccio.

Jacques Grifo a donné procuration à Bernard Destrost, Nathalie Pagano à Frédéric Adragna, Valérie Roman à Jean Claude Sabetta, Aurélie Girin à Géraldine Siani, Philippe Baudoin à Gérard Rossi, Fabienne Barthélémy à Gérald Fasolino et Philippe Coste à Antoine Di Ciaccio.

Marie Laure Antonucci est désignée secrétaire de séance.



Délibération n° 20/11/14 : Décision modificative n°1 – Budget principal de la commune

Rapporteur : madame France Leroy, adjointe déléguée

Une mise à jour des bases de liquidation des taxes de la fiscalité locale a été effectuée par les services fiscaux au mois d'août dernier. Elle permet de dégager des recettes supplémentaires à hauteur de 63.200,00 euros. De plus, les élus ayant renoncé à leurs indemnités jusqu'à la fin de l'année 2014, il convient d'actualiser les sommes inscrites au budget, aux comptes 6531 – 6533 et 6534. Ces recettes supplémentaires et ces économies vont permettre à la commune de procéder à divers réajustements affectant la section de fonctionnement.

Accorder une subvention complémentaire de 40.000 euros au CCAS

- Prendre en compte la participation de la commune à la classe de neige et à la classe découverte du collège de Gémenos conformément aux délibérations 08/12/2013 et 10/02/2014 pour un montant de 4.750 euros
 - Prendre en charge des dépenses à caractère général supplémentaires à hauteur de 21.845 euros
- En investissement, il est nécessaire d'inscrire deux dépenses supplémentaires qui ont affecté les deux groupes scolaires Molina et Chouquet : les travaux d'Erdf relatifs au remplacement d'un tableau électrique, et le remplacement des portes de toilettes. Ces dépenses peuvent être couvertes par l'abandon de l'aménagement de la Place Lucius Cal et des recettes supplémentaires liées à la participation pour non réalisation de places de parkings (4 places à 3.100 euros).

Il est donc proposé les modifications suivantes :

Fonctionnement	en recettes	Admini	01-73111	Impôts directs locaux	63 200,00
	en dépenses	Admini	020-60631	Produits d'entretien	5 000,00
		Admini	020-6122	Crédit-Bail	5 000,00
		Sertech	020-61551	Entretien de véhicules	6 845,00
		Admini	020-6156	Maintenance	5 000,00
		Admini	021-6531	Indemnités des élus	-1 715,00
		Admini	021-6533	Cotisations de retraite	-1 570,00
		Admini	021-6534	Cotisations Urssaf	-110,00
		Crèche	64-657362	Subvention au CCAS	40 000,00
		Admini	025-6574	Subvention collège de Gémenos	4 750,00

Investissement	en recettes	Admini	01-1332	Participation pout défaut de parking	12 400,00
		9271	822-1313	Subvention CG13 – Place Lucius Cal	-60 000,00
	en dépenses	9271	822-2315	Travaux Place Lucius Cal	-90 000,00

Section d'exploitation : Recettes = Dépenses = 63 200,00

Section d'investissement : Recettes = Dépenses = - 47 600,00

Le Conseil municipal, ayant entendu l'exposé de madame France LEROY, rapporteur, après en avoir délibéré, décide, **à l'unanimité** :

Article unique : d'adopter les modifications telles qu'énoncées ci-dessus.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an susdits, et ont signé au registre les membres présents.

☆☆☆